

20 avr 2018 -15:18

Appartient à Conseil des ministres du 20 avril 2018

## Détermination des règles concernant le rôle linguistique des membres de la Commission des normes comptables

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les règles concernant le rôle linguistique des membres de la Commission des normes comptables.

Outre quelques corrections techniques, le projet prévoit des règles permettant de déterminer le rôle linguistique des membres. Ces règles sont nécessaires pour pouvoir respecter la parité linguistique légalement requise au niveau de la composition de la Commission des normes comptables.

En outre, le projet prévoit la publication de la position divergente et sa motivation pour les avis définitifs de la Commission des normes comptables. Actuellement, l'arrêté royal prévoit uniquement la publication de la position divergente et sa motivation pour les projets d'avis.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 octobre 1975 portant création d'une Commission des normes comptables*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique